



Les licences pour la saison 2024/2025

Le dossier d'inscription comprend les documents suivants à renseigner et à nous retourner :

- La demande de licence FFF / Ligue du Centre – saison 2024/2025, **pour les nouvelles licenciées uniquement**
- La fiche renseignements club,
- Le questionnaire de santé.

En complément, devront être fournis :

- **Pour les nouveaux licenciés**, une photo d'identité et la photocopie de la carte d'identité ou du livret de famille (page du licencié),
- Un certificat médical si un OUI est coché sur le questionnaire de santé,
- Le règlement de la cotisation (possibilité d'échelonner si paiement par plusieurs chèques).

Comme vous le savez certainement, la signature d'une licence et le règlement de la cotisation vous donnent droit à une assurance à la Mutuelle Des Sportifs (MDS).

Les garanties sont décrites dans le document « Accord collectif n°980A ». Ces garanties sont comprises dans le prix de la licence.

La MDS propose à travers la SPORTMUT FOOT des garanties complémentaires (capital décès, capital invalidité, indemnités journalières), à la charge du joueur.

Si vous souhaitez y souscrire, merci de prendre contact avec la MDS.

Aucune licence ne pourra être délivrée si le dossier n'est pas complet et si la cotisation n'est pas réglée.

Cotisation saison 2024/2025

Elle est annuelle. Elle comprend le coût de la licence (payé à la Ligue du Centre de Football), l'assurance et les frais d'engagement du club à hauteur de 20% environ.

Pour la saison 2024/2025, le montant de la cotisation de la catégorie Séniors Féminines est de : **105 €**

Les règlements par chèque se font à l'ordre de l'U.S. Chitenay Cellettes.

Le Comité Directeur de l'U.S.C.C.